

ments relatifs au régime intérieur des municipalités des principales villes du royaume, le tableau des diverses sociétés de bienfaisance établies dans la capitale, l'esprit de leurs réglemens et les résultats de leurs opérations.

A la fin de la session de l'Assemblée Constituante, Delandine, qui avait renoncé, par désintéressement et noblesse d'ame, aux lucratives fonctions de greffier à la cour de cassation, rentra dans ses foyers ; ses foyers, c'était l'Hôtel-de-Ville. Il y était logé comme Bibliothécaire de l'Académie de Lyon. Après le 10 août 1792, il fut expulsé du logement qu'il avait occupé, et, voyant sa vie en danger, alla chercher un asile à Néronde, où il devait se croire à l'abri de nouvelles persécutions. Mais, quoiqu'il eût soigneusement évité de se compromettre, il y fut arrêté, dans le courant de 1793, par ordre du conventionnel Javogue, et conduit à Lyon. Il fut enfermé aux *Recluses* (1), prison située rue St-Joseph, et qui servait auparavant de retraite aux filles de mauvaises mœurs que la police y renfermait. L'emplacement des *Recluses* est occupé aujourd'hui par le bras méridional de l'église paroissiale de St-François. Lorsque Delandine entra aux *Recluses*, environ douze cents Lyonnais arrêtés depuis le siège, en peuplaient l'enceinte (2). Dans le nombre figurait notre sculpteur Chinard. Par une fatalité singulière, le même homme qu'une statue de la Liberté avait fait incarcérer au château Saint-Ange, devait être incarcéré à Lyon pour une autre statue de la Liberté, placée sur le fronton de l'Hôtel-de-Ville. Elle avait, disait-on, des airs d'aristocratie, et portait trop dédaigneusement une couronne civique. Le sculpteur, que sa déesse chérie servait si mal, s'amusait alors à modeler en relief de petits portraits du concierge, de son greffier, de

(1) M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, au mot DELANDINE, s'est trompé quand il a représenté les *Recluses* comme étant un cachot de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Delandine, *Tableau des prisons de Lyon*, page 26 et 29.